

Cession d'une propriété bâtie à l'Université de Franche-Comté, 1 rue Charles Nodier

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Suite à différentes réunions entre l'Université de Franche-Comté et la Ville de Besançon sur l'implantation de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) sur le site de l'Arsenal, le Conseil d'Administration de l'Université, dans sa séance du 23 février 2010, a acté la localisation d'une salle de conférence de 150 places sur les parcelles cadastrées section AS n° 38 et n° 44.

La parcelle AS n° 44 appartenant à la Ville de Besançon, il convient d'envisager sa cession à l'Université. D'une contenance de 312 m², elle supporte deux petits bâtiments inoccupés et vétustes.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B66803. France Domaine l'a évaluée à 50 000 €.

Le travail mené par l'Université, son programmiste et les services de la Ville et de l'Etat compétents en matière de patrimoine a permis de dégager une option d'aménagement satisfaisante au regard des dispositions du Secteur Sauvegardé. Ainsi les principes actés positionnent le futur équipement à l'alignement de la rue Charles Nodier, intégrant en partie les façades conservées des deux petits bâtiments ; une ouverture du site de type esplanade à l'angle de la rue Nodier et de la place Saint-Jacques accompagnera l'inscription urbaine du projet et sa valorisation.

Aussi, du fait des coûts élevés induits par cette restructuration, de l'état de conservation des bâtiments occupant la parcelle de la Ville, et des contraintes architecturales et patrimoniales, il est proposé de la céder gratuitement à l'Université de Franche-Comté.

Les frais d'acte seront à la charge de l'Université.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette cession gratuite,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié correspondant.

«M. LE MAIRE : C'est un signe fort de soutien à l'Université à laquelle nous cédon's une parcelle importante et des bâtiments pour en faire la Maison des Sciences de l'Homme».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.